



Relevé de décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2018

Etaient convoqués :

- MM. les Présidents des Clubs de Jeep® ÉLITE et de Pro B ;
- MM. les Personnalités qualifiées de la LNB ;
- MM. les Représentants de la FFBB ;
- M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB ;
- M. le Représentant des Médecins des Clubs de Jeep® ÉLITE et de PRO B ;
- M. le Représentant de l'Union Nationale des Arbitres ;
- M. le Représentant des Joueurs de Haut Niveau ;

▪ Etaient présents : Jeep® ÉLITE

ANTIBES SHARKS (M&P)
BOULAZAC BASKET (M&P)
JL BOURG BASKET (M&P)
ELAN CHALON (M&P)
CHAMPAGNE CHALONS REIMS
CHOLET BASKET
JDA DIJON BASKET (M&P)
BCM GRAVELINES DUNKERQUE
HYERES TOULON VAR B. (M&P)
LE MANS SARTHE BASKET (P)
ESSM LE PORTEL
LIMOGES CSP SASP
ASVEL LYON-VILLEURBANNE (M&P)
AS MONACO BASKET (M&P)
NANTERRE 92 SAS
LEVALLOIS METROPOLITANS
E.B PAU-LACQ-ORTHEZ
STRASBOURG IG

Représentés par :

Vincent BERARD
Laurent SERRES
Fabrice PACQUELET
Remy DELPON
Michel GOBILLOT
Didier BARRE
Jean-Louis BORG
Christian DEVOS
Philippe LEGNAME
Martial BELLON
Yann RIVOAL
Youri VERIERAS
Yohann SANGARÉ
Paul MASSERON
Jean DONNADIEU
Jean-Pierre AUBRY
Didier REY
Martial BELLON

18 clubs présents ou représentés, soit **36** voix pour les votes.

▪ Etaient présents : Pro B

AIX MAURIENNE SAVOIE BASK (P)
ADA BLOIS BASKET
CAEN BASKET CALVADOS
ETOILE CHARLEVILLE-MEZIERES (P)
ASC DENAIN VOLTAIRE P.H
ALM EVREUX
FOS PROVENCE BASKET
STB LE HAVRE (M&P)
HERMINE DE NANTES
POITIERS BASKET 86
ORLEANS LOIRET BASKET (M&P)
UJAP QUIMPER 29 (P)
CHORALE DE ROANNE
ROUEN METROPOLE BASKET
SAINT CHAMOND BASKET
SLUC NANCY
JA VICHY-CLERMONT (M&P)

Représentés par :

Roger PAOUR
Paul SEIGNOLLE
Franck DANET
Michel GOBILLOT
Alain PLACE
André ROSTOL
Jean-Pierre BARNES
Lucien DI VITA
Jean-Luc CADIO
Louis BORDONNEAU
Vincent FONTAINE
Jean-Luc CADIO
Daniel PEREZ
Yvan GUEUDER
Roger PAOUR
Philippe DURST
Olivier SOURZAC

1 club est excusé : LILLE METROPOLE BASKET

17 clubs présents ou représentés, soit 17 voix pour les votes.

- Les personnalités qualifiées élues par les groupements sportifs de Jeep® ÉLITE et Pro B :

Etaient présents : M. BERAL
M. MULLER
M. CHIRON
M. LEMASSON

Etaient absents excusés : M. BEYINA
M. DIOUMASSI
M. PHILIPPEAU

- Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :

Etait présent : M. JEHANNO (représentant également M. VENDRAN)

Etaient absents excusés : M. BARDERA
Mme NDONGUE

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : 5 soit 5 voix pour les votes.

- Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :

Etaient présents : M. MERLIOT (représentant également M. SALMON)
M. LEGNAME

Etaient absents excusés : M. SALMON (représenté par M. MERLIOT)
M. VENDRAN (représenté par M. JEHANNO)

Nombre de membres de la FFBB présents ou représentés à cette Assemblée : **4 soit 8 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Etait présent : **M. Vincent LAVANDIER (représentant M. RUIZ)**

- **Le représentant des joueurs :**

Etait présent : **M. Quentin JEGOU (représentant M. SY)**

- **Le représentant des arbitres :**

Etait absent excusé : **M. BRETAGNE**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Etait présent : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents ou représentés à cette Assemblée : **3 soit 3 voix pour les votes.**

- **Assistaient à la réunion :**

M. Jean-Pierre SIUTAT **Président de la FFBB**

M. Alain CONTENSOUX **DTN FFBB**

M. Alain PELLETIER **Ancien Président LNB**

En application de l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si, au moins, la moitié des membres qui la composent, totalisant 50% du nombre total des voix, est présente ou représentée.

47 membres sur 54, représentant 69 voix sur 76 sont présents ou représentés (20 pouvoirs).

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Procès-verbal :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2018 approuve le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2017 à l'unanimité.

Résolution n°1 : Passage de 18 à 16 clubs en Jeep® ÉLITE et de 18 à 20 clubs en PRO B au plus tard à l'issue de la saison 2019/2020

Résultat des votes :

47 votants - 69 voix exprimées

Votes pour : 37 voix

Votes contre : 32 voix

Abstentions : 0 voix

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2018 approuve à la majorité absolue le passage de 18 à 16 clubs en Jeep® ÉLITE et de 18 à 20 clubs en PRO B au plus tard à l'issue de la saison 2019/2020.

Résolution n°2 :

- Passage de 18 à 16 clubs en Jeep® ÉLITE et de 18 à 20 clubs en PRO B à la fin de la saison 2018/2019 ;

- 3 descentes de Jeep® ÉLITE en PRO B (16,17 et 18e du classement) / 1 montée de PRO B en Jeep® ÉLITE accordée au vainqueur des playoffs d'accèsion PRO B / 2 descentes en NM1 - 2 montées de NM1 en PRO B à la fin de la saison 2018/2019 ;

- Format de compétitions parmi les 3 proposées ou autres à décider à l'AG de septembre 2018 ;

Résultat des votes :

47 votants - 69 voix exprimées

Votes pour : 24 voix

Votes contre : 43 voix

Abstentions : 2 voix

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2018 rejette la résolution n° 2 dans sa globalité.

Résolution n°3 :

- Passage de 18 à 16 en Jeep® ÉLITE et de 18 à 20 en PRO B à la fin de la saison 2019/2020 ;

- 3 descentes de Jeep® ÉLITE en PRO B (16,17 et 18e du classement) / 1 montée PRO B en Jeep® ÉLITE vainqueur playoffs accèsion PRO B / 2 descentes en NM1 - 2 montées de NM1 en PRO B à la fin de la saison 2019/2020 ;

- Format de compétitions parmi les 3 proposées ou autres à décider en AG 2019/2020 ;

Résultat des votes :

47 votants - 69 voix exprimées

Votes pour : 38 voix

Votes contre : 31 voix

Abstentions : 0 voix

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2018 approuve à la majorité absolue la résolution n°3 dans sa globalité.

Résolution n°4 : Renforcer l'attractivité de la PRO B en mettant en valeur son identité spécifique

Résultat des votes :

47 votants - 69 voix exprimées

Votes pour : 65 voix

Votes contre : 3 voix

Abstentions : 1 voix

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2018 approuve à la majorité absolue la résolution n°4.

Résolution n°5 : Réduire le nombre de joueurs non Européens et hors Cotonou en Pro B

Cette évolution règlementaire serait mise en œuvre à compter de la saison 2019/2020.

Résultat des votes :

47 votants - 69 voix exprimées

Votes pour : 55 voix

Votes contre : 14 voix

Abstentions : 0 voix

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2018 approuve à la majorité absolue la résolution n°5.

Résolution n°6 : Jeu et Joueurs

-Augmenter le temps de jeu effectif des jeunes joueurs français à fort potentiel en partenariat avec la FFBB ;

-Créer un classement d'excellence pour valoriser les meilleurs centres de formation des clubs professionnels ;

Résultat des votes :

47 votants - 69 voix exprimées

Votes pour : 58 voix

Votes contre : 9 voix

Abstentions : 2 voix

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2018 approuve à la majorité absolue la résolution n°6.

Résolution n°7 : Jeu et Joueurs

- Engager un travail collectif pour redéfinir l'identité et la qualité de jeu du basket professionnel français en lien avec la FFBB

Résultat des votes :

47 votants - 69 voix exprimées

Votes pour : 58 voix

Votes contre : 10 voix

Abstentions : 1 voix

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2018 approuve à la majorité absolue la résolution n°7.

Résolution n°8 : Innovation

- Apporter à tous les clubs un socle numérique commun ;
- Organiser des appels à projets pour cofinancer les projets innovants des clubs ;
- Moderniser les salles de basket et leur modèle d'exploitation ;
- Créer à la LNB une Direction du développement des clubs et à l'innovation ;
- Valoriser l'engagement social et environnemental du basket français ;

Résultat des votes :

47 votants - 69 voix exprimées

Votes pour : 64 voix

Votes contre : 5 voix

Abstentions : 0 voix

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2018 approuve à la majorité absolue la résolution n°8.

Résolution n°9 : Visibilité

- Stabiliser les effectifs des clubs : instauration de 2 fenêtres de recrutement (été et hiver) ;
- Renforcer la politique événementielle et de promotion ;
- Accroître la visibilité sur les réseaux sociaux en mettant librement et gratuitement à disposition les images des compétitions LNB ;
- Gagner en visibilité grand public à la télévision ;

Résultat des votes :

47 votants - 69 voix exprimées

Votes pour : 64 voix

Votes contre : 3 voix

Abstentions : 2 voix

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2018 approuve à la majorité absolue la résolution n°9.

Résolution n°10 : Cahier des charges minimal et Label

- Exiger de tous les clubs professionnels le respect d'un cahier des charges minimal en matière de structuration interne conditionnant le reversement d'une partie des droits fixes ;
- Réorganiser le Label Club pour mieux concentrer l'effort de structuration des clubs sur des chantiers prioritaires de développement ;
- Rendre plus accessible le Label Club en créant un échelon supplémentaire pour les clubs en cours de structuration, notamment ceux en Pro B ;
- Augmenter progressivement la part des versements LNB conditionnés par le Label Club ;

Résultat des votes :

47 votants - 69 voix exprimées

Votes pour : 58 voix

Votes contre : 9 voix

Abstentions : 2 voix

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2018 approuve à la majorité absolue la résolution n°10.

Résolution n°11 : Gouvernance

-Améliorer le fonctionnement des instances de la LNB et les ouvrir à de nouvelles compétences :

-plan de développement du basket professionnel obligatoirement adopté tous les quatre ans par l'Assemblée générale (objectifs économiques, sportifs et sociaux + business plan) évalué par l'AG tous les ans ;

-modification de la désignation des personnalités qualifiées ;

-Mieux impliquer les clubs dans les instances de la LNB :

-réunions des clubs a minima biannuelles ;

-sanctuarisation de sujets PRO B au Comité Directeur de la LNB ;

-augmentation du nombre de voix des clubs de PRO B pour désignation des représentants PRO B ;

-Attirer de nouveaux dirigeants et investisseurs dans le basket

-Création d'un comité « Nouveaux dirigeants et investisseurs » et organisation d'un évènement spécifique en septembre

Résultat des votes :

47 votants - 69 voix exprimées

Votes pour : 63 voix

Votes contre : 4 voix

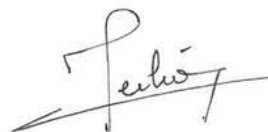
Abstentions : 2 voix

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2018 approuve à la majorité absolue la résolution n°11.

*



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**